

## **Communiqué aux médias**

**Embargo: 15 mars 2018 à 17.00**

### **Conseil des droits de l'homme de l'ONU: Troisième EPU de la Suisse La Plateforme suisse des ONG pour les droits humains tire un bilan mitigé**

- **La société civile déçue par le rejet de recommandations pourtant essentielles**
- **D'autres décisions sont plus encourageantes**
- **Les ONG pour les droits humains vont maintenant surveiller la mise en œuvre des recommandations acceptées par la Suisse**

**Des experts sur place à Genève et à Berne seront disponibles pour des interviews:**

- **Salome Lienert**, *Terre des Femmes Suisse* (deutsch, français, english), 077 433 83 62
- **Sarah Frehner**, *Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)* (deutsch, français, english), 031 370 75 33
- **Matthias Hui**, *humanrights.ch* (deutsch, english, français), 079 831 53 74

---

**Berne et Genève, 15 mars 2018. Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a examiné à nouveau la manière dont la Suisse respecte les droits humains. La Plateforme des ONG suisse pour les droits humains tire un bilan mitigé de ce troisième Examen périodique universel (EPU). Elle attend désormais de la Suisse qu'elle poursuive la mise en place d'une institution nationale des droits humains conforme aux standards des Nations Unies, qu'elle étende la protection contre les discriminations et qu'elle fournisse des garanties en matière de droits humains dans le cadre de la procédure d'asile et des enquêtes sur les violences policières.**

Plus de 100 Etats ont formulé 251 recommandations sur la situation des droits de l'homme en Suisse, dont 160 ont été acceptées et 91 rejetées par la Suisse. Le nombre élevé de recommandations reçues montre que la politique active de la Suisse en matière de droits de l'homme Suisse la place sous les feux de la rampe au niveau international. L'exigence de cohérence dans le domaine des droits humains, y compris entre politique intérieure et extérieure, formulée par la Plateforme, n'en paraît que plus légitime.

#### **Des rejets incompréhensibles**

Le Conseil fédéral a rejeté de nombreuses recommandations dont la mise en œuvre devrait pourtant être une évidence pour un État comme la Suisse. Il s'agit notamment de la demande d'inclure explicitement l'interdiction de la torture dans la législation ou de la ratifier les protocoles additionnels aux pactes des Nations unies relatifs aux droits humains, qui ouvrent la porte aux plaintes individuelles.

Les nombreuses recommandations sur les mesures juridiques à prendre vis à vis des entreprises suisses qui violent les droits humains à l'étranger sont éloquentes. Dès lors que la Suisse les rejette, la Plateforme considère que l'Initiative pour des multinationales responsables reste la seule alternative appropriée pour pallier à ce problème.

La consolidation du droit à une assistance juridique gratuite, qui fait l'objet de recommandations malheureusement toutes rejetées, aurait également dû, aux yeux de la Plateforme être une évidence.

## **Plateforme des ONG suisses pour les droits humains**

c/o humanrights.ch, Hallerstrasse 23 CH-3012 Berne

### **Quelques décisions encourageantes**

D'un autre côté, les recommandations adoptées comprennent toute une série de mesures dont la mise en œuvre représentera un progrès substantiel.

Il est ainsi réjouissant de voir que la Suisse a adopté toutes les recommandations en faveur d'une institution nationale des droits humains, en particulier celles qui se prononcent en faveur d'une institution conforme aux principes de Paris. Elles soulignent l'urgence de la création d'une telle institution et soulèvent la question de la crédibilité de la Suisse en matière de droits humains.

La Plateforme considère également l'adoption de recommandations exigeant le renforcement des mécanismes de coordination des droits humains dans l'administration comme tout aussi positive. De l'avis de la Plateforme, la création d'un organe interdépartemental, situé au plus haut niveau hiérarchique possible et doté de ressources suffisantes, représente une priorité pour promouvoir la cohérence en matière de droits humains.

Afin d'assurer la compatibilité des initiatives populaires avec les traités internationaux relatifs aux droits humains, sur lesquels de nombreuses recommandations ont été faites, la Plateforme soutiendra la mise en place de mécanismes de renforcement du droit international.

Un grand nombre de recommandations pointent le doigt sur les importantes lacunes dans la protection contre la discrimination. La Suisse a rejeté à ce propos les recommandations impliquant des mesures législatives. La Plateforme réclame une protection complète et contraignante sous la forme d'une loi générale sur la protection contre la discrimination. Toutefois, dans le contexte des recommandations de l'EPU, elle insistera également pour que des mesures spécifiques soient prises contre la discrimination à l'égard de la communauté LGBTIQ, contre la discrimination raciale et contre la discrimination envers les femmes, même si diverses recommandations à ce propos ont été acceptées.

La Confédération et les cantons ont – c'est une bonne surprise – accepté le principe d'une instance de plainte indépendante et impartiale pour les cas de violences policières. La Plateforme va suivre de près la mise en œuvre concrète de cette recommandation.

Les recommandations adoptées dans le domaine de la traite des êtres humains mettent également en évidence d'importantes lacunes. La Suisse accuse un certain retard par rapport à la moyenne internationale et les différences entre cantons restent importantes, notamment en ce qui concerne la protection, efficace et non discriminatoire des victimes de la traite des êtres humains.

Enfin, la Plateforme considère que la volonté de garantir des normes minimales dans tous les centres pour requérants d'asile est positive, compte tenu notamment des différences importantes qui prévalent aujourd'hui entre les cantons. La révision prévue de l'Ordonnance du DFJP sur le logement dans les centres fédéraux ne va pas assez loin à plusieurs égards. Les normes minimales doivent garantir le respect de la proportionnalité et fixer clairement la limite avec la privation de liberté.

### **Engagement en faveur de la mise en œuvre**

La Plateforme des ONG suisses pour les droits humains va maintenant et au cours des prochaines années s'engager en faveur d'une mise en œuvre conséquente des recommandations acceptées par la Suisse.

Une documentation complète de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains sur l'EPU de la Suisse est disponible sur : <https://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/epu/epu-2017/epu-bilan-plateforme-droits-humains-ong>